

BILAN CRÉATEUR D'ENTREPRISE

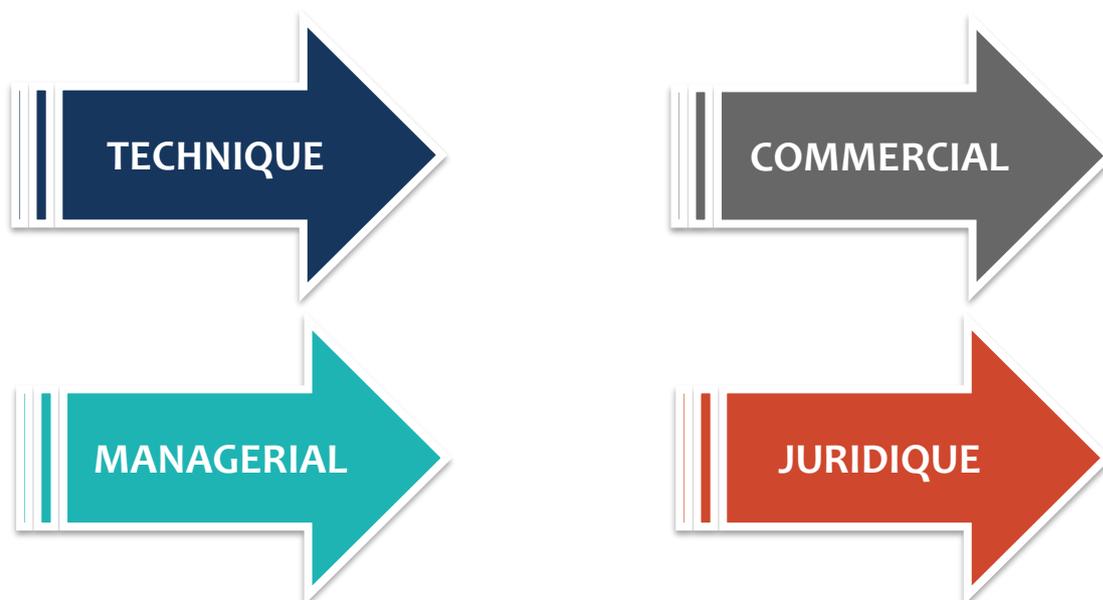


Des conseillers spécialisés
en création d'entreprise

Un outil pour évaluer la faisabilité
de votre projet

BILAN CREATEUR D'ENTREPRISE

OBJECTIFS DU BILAN DE COMPETENCES



ORGANISATION DU BILAN

Durée : **10 heures** réparties sur 4 à 6 semaines

- Entretiens individuels avec un conseiller bilan agréé
- Enquêtes et démarches personnelles

NOS ENGAGEMENTS QUALITE

Nos interventions sont fondées sur l'éthique, le professionnalisme et l'adaptation permanente aux besoins des personnes et des entreprises.

- Des conseillers qualifiés et expérimentés
- Souplesse d'intervention : entretiens planifiés à l'avance selon vos disponibilités
- Une synthèse lors de l'entretien final
- Mise en place d'un plan d'action
- Des locaux adaptés (bureaux individuels, salles de réunions, cafétéria, parking)

METHODES ET OUTILS UTILISES

- Entretiens individuels
- Documentation spécifique à la création d'entreprise
- Un livret personnel permettant de réunir les différents supports de travail
- Confrontation du projet à la réalité du marché : Rencontres et entretiens conseils menés auprès de professionnels
- Libre accès à notre Centre de Ressources et à Internet

Phase préliminaire :

- Définir et analyser la nature des besoins du salarié
- Informer des conditions de déroulement du diagnostic, des méthodes et techniques mises en œuvre, ainsi que des principes d'utilisation des conclusions de la prestation
- Contractualisation

Phase de diagnostic :

Cette phase individuelle permet d'évaluer les éléments suivants :

- L'adéquation personne / projet : implication, profil, motivation et expérience
- Le marché : tendances et acteurs clés
- Le produit : l'offre, la marque, la gamme de produits et services
- La tarification
- La distribution : emplacement, force de vente
- La stratégie de communication
- Les aspects financiers : budget prévisionnel
- Le business plan et le modèle économique global

Cette phase permet à l'intéressé :

- d'identifier ses points forts et ses points faibles,
- de mesurer les écarts entre son projet et l'ensemble des moyens à mettre en œuvre pour réussir sa création,
- d'évaluer la rentabilité du projet dans un objectif d'autonomie économique.

Phase de conclusion :

- Formalisation du (des) projet(s) professionnels
- Identification des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet
- Elaboration d'un plan d'action pour la réalisation du projet
- Remise d'un document de synthèse

C LES PRE REQUIS

Conditions d'éligibilité :

- Salariés en CDI : justifier d'une ancienneté en qualité de salarié d'au moins 5 ans dans le secteur privé (quelle qu'ait été la nature de vos contrats de travail) dont 12 mois dans l'entreprise qui vous emploie au moment de la demande.
- Salariés en CDD : Avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non, dans le secteur privé, au cours des 5 dernières années, dans une ou plusieurs branches professionnelles, dont 4 mois minimum, consécutifs ou non, sous contrats à durée déterminée au cours des douze derniers mois dans une ou plusieurs entreprises.

C FINANCEMENTS :

☞ Dans le cadre d'un congé bilan :



☞ en utilisant votre compte personnel de formation ou par le biais du plan de formation :



C NOS LIEUX D'INTERVENTION

TOULOUSE :

- 15 chemin de la Fronde (Secteur de la Cépière)
- 108 route d'Espagne (Secteur Croix de Pierre).

MURET : 8 rue des anciens Silos, appartement 46 Résidence Cassiopée.

COLOMIERS : 19 allée du Val d'Aran.

MONTAUBAN : 1A rue Jean Doumerc.

C CONTACT

Renseignements et prise de rendez-vous d'information auprès de :

Elodie DE ALMEIDA, chargée de développement commercial

Tel : 05 34 63 04 03 ou par mail e.dealmeida@urcrm.fr

Siège

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse
☎ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95
✉ accueil@urcrm.fr

Code APE 9499Z / Siret n° 481 629 665 0001
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°73 31 08114 auprès du Préfet de la région Occitanie

RETROUVEZ-NOUS SUR URCRM.FR